

Introduction

L'Autre École ne peut vivre sans une adhésion et une participation à son projet ; cette condition est source de richesse et de possibilités nouvelles. L'Autre École est notre affaire à tous.

À travers notre pratique pédagogique, nous voulons contribuer au développement d'une société plus solidaire et plus juste. Nous voulons préparer nos enfants à participer à cette lutte permanente.

Nous avons rêvé, nous rêvons encore d'une société plus vraie, plus juste, plus fraternelle, plus libre. Quelle part de ce rêve allons nous léguer à nos enfants ? Nous voulons que l'éducation n'entrave pas leur imagination ni leur lien avec la réalité et ce qu'elle impose d'effort, de patience et de calcul dans la réalisation des projets rêvés. Notre but est de réduire l'écart entre le rêve et la réalité en poursuivant notre action éducative.

Aux fondateurs de l'Autre École, l'enseignement traditionnel ne paraissait pas, dans la plupart des cas, donner ce genre d'éducation. Trop souvent, le souci de conformer l'enfant à la société existante y dominait. Ce type d'approche bridait l'imagination et niait l'engagement de l'enfant dans son processus de construction. L'enfant réduit au rôle d'élève s'y cantonnait à reproduire, à restituer fidèlement le message délivré. C'est pour que puisse s'épanouir un autre type de projet que l'Autre École fut créée en 1973.

Chapitre 1 : les valeurs fondamentales

Quelles sont nos valeurs ? C'est-à-dire quelles sont les convictions profondes qui guident notre jugement pour déterminer si une fin ou un moyen est souhaitable ou non ? L'Autre École s'inspire des idées politiques et pédagogiques de C.Freinet. Elle fonde son action sur les principes complémentaires de solidarité sociale et d'épanouissement individuel qui se traduisent notamment par :

- une adhésion aux valeurs de coopération, d'autonomie et de liberté, de respect des personnes et de la nature, d'égalité, également de pluralisme dans les limites de tolérance imposées par ces valeurs ,
- un refus de l'élitisme, du dogmatisme, de la compétition, de l'aliénation, des concentrations de pouvoirs et de richesses, de la domination et de l'exploitation des hommes, de l'exclusion et du racisme. L'Autre École entend appliquer ces principes dans sa pédagogie, dans son organisation interne et au niveau de son insertion dans la société.

La vie

L'école est un lieu de vie. Place donc à la spontanéité, au désordre, à la joie, aux conflits, au doute, au mouvement... Ceci ne veut pas dire que l'ordre, la décision, l'effort n'ont pas de sens: nous croyons que ce sont aussi des aspects de la vie, mais nous ne voulons pas qu'ils occupent une place exclusive, totalitaire.

La convivialité

Nous participons à un projet commun avec les contacts humains qui en découlent. Nous vivons l'esprit de communauté : nous formons un ensemble, chacun se sent membre d'un groupe social au sein duquel chacun partage une expérience et poursuit des buts communs. L'envie de rencontre, de contacts est un élément important pour nous et nous y répondons notamment par

le maintien d'un établissement de petite taille et la diminution des cloisonnements qui permettent une très large rencontre entre les personnes de tous âges et de toutes fonctions.

L'épanouissement individuel, processus de socialisation

L'homme est un être social. L'individu ne peut bien s'épanouir qu'en société, avec ses semblables, sans les utiliser, les manipuler ni tâcher de les dépasser, de les éclipser ou de les ignorer. Une éducation trop centrée sur l'individu compromettrait les possibilités de développer sa dimension sociale. Mais chaque être humain est unique, irremplaçable, singulier, différent. Cette différence est à respecter et à cultiver. L'épanouissement de l'enfant comme personne passe aussi par l'acceptation de sa singularité, de sa différence. Notre souci est d'arriver à ce que l'enfant se construise une image positive de lui-même. Cet enfant bien dans sa peau n'aura nul besoin d'envier son voisin. Cet équilibre entre un soi épanoui et un respect des autres est source d'une véritable communication. Cela nous entraîne bien loin de tout esprit de compétition.

La liberté

Nous sommes opposés à toute forme d'endoctrinement et à toute forme d'autoritarisme. Nous sommes pour l'esprit critique et la liberté.

"Ma liberté s'arrête là où commence celle des autres". Cette citation induit inévitablement la perception négative de l'autre, il est là comme obstacle. Cette conception de la liberté conduit à l'isolement total, ou à la frustration permanente et à la révolte.

"Ma liberté commence là où commence celle des autres, Albert Jacquard » implique que la liberté ne préexiste pas, elle se construit et s'articule sur plusieurs éléments : - la prise de conscience de soi et l'affirmation de soi, la découverte des autres, la rencontre, la négociation, la concession et après accord, l'entente. - la structuration de la vie à l'école en fonction des objectifs pédagogiques; - les contraintes de la réalité qu'il s'agit de prendre en compte, sans lesquels toute vie sociale est rendue pénible : l'horaire, la sécurité, le respect des espaces, le respect du matériel...; - l'ouverture à l'autre (c'est-à-dire l'acceptation de l'autre comme être différent) : nous sommes pour une société sans guerre, ni racisme ni sexisme ni autres formes de discrimination et d'exploitation de l'être humain ; - l'intérêt général : il s'agit d'être sensible aux besoins des groupes dont on fait partie, d'accepter leurs choix en ce sens, même lorsque cela nous oblige à relativiser nos désirs individuels. Ces notions ne sont pas tellement faciles à mettre en pratique car, dans notre histoire affective et sociale, l'autre a bien souvent été ressenti comme une contrainte. Quant à l'intérêt général, il a tellement servi de prétexte pour nous faire marcher dans des intérêts particuliers ...

La responsabilité

Nous observons qu'une certaine confusion entre laisser-aller, laxisme, renoncement, confort et liberté dans la société, la famille, l'école, entrave le développement de la responsabilité. Cela ne nous satisfait pas. Car si nous sommes résolument adversaires des contraintes arbitraires, nous pensons qu'il est fondamental d'être responsable de soi, de ses sentiments, de ses paroles, de ses actes et d'être coresponsable de ce que l'on partage avec d'autres, c'est-à-dire d'assumer chaque situation dans sa complexité, dans sa totalité, donc aussi avec ses aspects pénibles ou difficiles.

La coopération et la solidarité

Nous sommes opposés à l'esprit de compétition, aux rapports de force. Nous voulons vivre et développer la coopération et la solidarité. Chaque membre d'une équipe peut y avoir sa place, s'y exprimer, contribuer en fonction de ce qu'il est, dans la perspective d'une réalisation commune dont le groupe ou un responsable désigné est le garant. La confrontation cédera le plus souvent la place à la négociation et au partenariat. Nous voulons faire face ensemble aux problèmes qui se présentent, être à côté de ceux qui sont en difficulté. La solidarité est antinomique de l'exclusion et d'un accès inégal à la culture et à l'instruction. La coopération et la solidarité sont promues à l'Autre École, elles s'inscrivent aussi dans un cadre plus global où elles se traduisent par des rapports solidaires avec les déshérités de la planète et un devoir de respect de l'environnement, bien commun de l'humanité. L'existence même de l'Autre École repose sur la coopération et la solidarité des familles qui la composent. Dans la classe, un temps important est consacré à la gestion de la vie collective.

Le travail

« Je dis : éducation par le travail. Qu'on n'entende pas aussitôt : éducation par le travail manuel, comme si le travail devait désigner exclusivement l'activité manuelle. Elle est cela, il est vrai, à l'origine, mais sans que cette activité soit jamais arbitrairement séparée d'une haute spiritualité qui l'illumine, isolée du processus vital dont elle est un élément, aussi bien que du processus social qui la conditionne. Cette idée d'éducation par le travail ne signifie pas, non plus, que dans l'école nouvelle que je crois nécessaire à la société actuelle, on se contentera de jardiner, de soigner les bêtes et les plantes, de clouer, de maçonner et de forger. C'est là la conception méprisante du travail qui laisse aux uns la charge aride de l'effort musculaire et de l'habileté manuelle - comme à une machine à laquelle on demande seulement d'assurer, avec un minimum de sollicitude, les gestes socialement indispensables - pour réserver à d'autres les besognes nobles où la pensée reste prépondérante. Le travail est un tout : il peut y avoir autant de bon sens, d'intelligence, d'utile et philosophique spéculation dans le cerveau de l'homme qui bâtit un mur que dans celui du savant cherchant dans son laboratoire. Seulement, chacun exerce ses fonctions selon ses tendances et ses possibilités et, dans un État bien organisé, elles auraient toutes leur éminente noblesse. »

Célestin FREINET, L'Éducation du travail.

Outre une nécessité économique, le travail est un élément essentiel d'épanouissement de la personne et de la société, à condition qu'il s'agisse d'un travail à la fois socialement utile et librement choisi, qui intéresse le travailleur, sur lequel celui-ci a un pouvoir et dont il se sent responsable.

L'esprit critique

Nous voulons résister aux pressions incessantes de groupes économiques, politiques, philosophiques qui, à travers les médias notamment, nous font croire ceci ou cela, nous poussent à consommer leurs marchandises culturelles et matérielles. Nous voulons chercher, comparer, réfuter, nous poser des questions, discuter, trouver en nous et avec les autres notre propre vérité et nous voulons pouvoir critiquer librement ce qui nous déplaît, comme ce qui nous plaît. A l'Autre École, nous essayons de donner à nos enfants le maximum de moyens leur permettant d'en faire autant s'ils le désirent. Nous essayons également d'appliquer à nous-mêmes ce précieux esprit critique : que faisons-nous ? Jusqu'à quel point mettons-nous nos idées en pratique ? Quels sont les échecs, les faiblesses de l'Autre École ? La présente brochure témoigne, entre autres, de cette préoccupation constante, de ses richesses et de ses limites.

Le pluralisme

Nous sommes pour la coexistence, à l'école aussi, d'attitudes philosophiques, religieuses et politiques différentes. En cela, nous appliquons notre valeur "liberté de pensée". Cela en constitue également une source : la confrontation des points de vue stimule l'esprit et la découverte par chacun de ses choix personnels. Il n'y a pas de vérité unique mais une multiplicité de regards possibles sur le monde. La diversité est une richesse mais, comme la liberté, pas de façon inconditionnelle. Quelle est l'étendue de ce pluralisme ? Comme nous demandons à nos membres d'adhérer aux options fondamentales de l'école, on pourrait parler de pluralisme limité : l'adhésion à un système de valeurs au sein duquel il existe une marge de pluralisme.

L'égalité

Nous bannissons les ségrégations et prônons l'égalité dans le respect de la différence. A l'Autre École, un être a autant de valeur qu'il soit enfant ou adulte. Cela se traduit notamment par une hiérarchie purement fonctionnelle qui privilégie les rapports de personne à personne.

La démocratie

Nous sommes pour l'augmentation du pouvoir du citoyen dans le système social, par rapport à l'État et aux diverses puissances socio-économiques. Nous voulons que chaque être humain ait le maximum de pouvoir sur lui-même et ce dont il fait partie, qu'il ait notamment un pouvoir de choix complet pour ce qui ne concerne que lui et qu'au-delà, lorsque d'autres personnes sont concernées, il puisse partager le pouvoir avec elles. Nous essayons de mettre cela en pratique à l'Autre École : il n'y a pas de directeur, de professeurs tout-puissants, les enfants participent à l'élaboration d'une partie des règles régissant la vie de l'école, les parents ont accès aux données qui concernent la vie de l'école et disposent d'un pouvoir dans les organes de décision.

La politique

Il n'est pas possible d'aborder sérieusement les questions liées à l'éducation et à l'enseignement sans rencontrer des problèmes de nature sociale et politique. C'est notamment par le système éducatif que les sociétés assurent leur continuité. Dans ce contexte, éduquer et instruire contribuent à assurer la permanence des rapports sociaux. Dans un système social dominé par le pouvoir de l'argent, l'individualisme et le déséquilibre économique, le système éducatif véhicule des modèles de rapports de domination et d'exploitation. Les structures existantes servent au maintien de l'ordre et de la culture dominante. Pédagogie et politique sont donc intimement liées : comment imaginer une société égalitaire et solidaire formée par des personnes conditionnées par une pédagogie basée sur le conformisme et la compétition ?

L'évolution, le changement

L'enfant est un être en évolution. L'être humain est une personne en évolution. L'école est une institution en évolution. Nous voulons respecter ce mouvement naturel, lui faire une place, être ouverts à ce qui peut arriver. Nous voulons aussi être acteurs de changement dans la société. Ce second aspect est plus problématique. Il se heurte à nos peurs, à notre désir de conserver les avantages acquis, à la perte des repères idéologiques et des projets de société et, bien sûr, à la résistance des structures sociales en place et à la faiblesse de nos moyens. Nous voulons promouvoir un type d'éducation : - qui rejette les doctrines, leur préférant quelques valeurs points de repères, pouvant être contradictoires, quoique non antagoniques, et susceptibles

d'évolution; - qui imprègne, de fait, l'enfant de ces valeurs, consciemment et inconsciemment; - qui impose le moins possible.

Notre conception de la culture

Notre conception de la culture est résolument ouverte. Plusieurs cultures cohabitent, influencées par l'appartenance à une communauté sociale, à une classe ou à une catégorie d'âge. Toutes ont leur valeur et nous refusons de privilégier l'une ou l'autre d'entre elles, à l'exclusion toutefois de celles qui véhiculent un message discriminatoire ou d'intolérance. L'école est donc un lieu où la culture de l'enfant est confrontée aux cultures de ses camarades et à celles des adultes. Chacune de ces approches étant porteuse de différences significatives et éminemment respectables.

Nous sommes conscients que notre société propose une monoculture qui favorise, par des mécanismes complexes, ceux qui adhèrent aux valeurs qu'elle véhicule : course au pouvoir et à l'argent, individualisme, compétition, arrivisme...

Le pluralisme culturel, indispensable si nous voulons réussir une école à l'écoute de l'autre, est le fruit d'une lutte quotidienne contre une pression sociale omniprésente.

Chapitre II : la pédagogie

Le choix de vie et de société que fait l'Autre École se traduit dans sa pratique quotidienne. L'Autre École se veut un lieu de vie où chacun a sa place. Nous considérons l'enfant comme un être à part entière, promovons l'expression libre, la créativité et la vie coopérative et tenons compte des dimensions intellectuelle et affective. Nous favorisons l'auto-évaluation, la prise de conscience et la prise de responsabilité. Nous avons le souci de développer l'esprit critique.

L'enfant : un être à part entière

À l'Autre École, le but de l'éducation est de permettre à chaque enfant d'être autant que possible lui-même et de vivre ses rapports sociaux en fonction de ce qu'il est profondément. L'enfant qui arrive à l'école a déjà un long passé qui est son histoire, affective et sociale, l'histoire de ses premières années, qui semblent décisives, et aussi l'histoire de sa famille, de sa classe sociale, de son entourage civique, qui est inscrite en lui. L'enfant est un être naturellement évolutif qui porte en lui ses propres potentialités, son rythme personnel, ses choix propres. Dès lors, nous essayons de tenir compte, en permanence, de ces facteurs dans notre relation avec l'enfant. L'enfant est une personne qui vit sa vie ici et maintenant.

L'expression libre, la créativité

Nous suscitons un climat où l'enfant peut comprendre la critique de son travail, indispensable au progrès, sans pour autant se sentir jugé. C'est ainsi que l'enfant prend conscience de sa valeur. Chacun a le droit de s'exprimer, librement. Outre le travail créatif qui se manifeste notamment dans les textes libres, nous favorisons l'aspect psychomoteur et l'aspect artistique. La création est la confrontation d'un projet personnel et d'un cadre d'action. Cela permet une exploration du dit cadre. Elle s'inscrit dans la continuité des projets tels les conférences, les questionnements personnels. Les enfants découvrent aussi que le processus de création inclut la nécessité du renoncement. Même s'ils sont parfois invités à "peindre comme ..., écrire comme ...", ce processus de reproduction est transitoire : les enfants se réapproprient les techniques en y

recourant pour faire autre chose dans leurs créations propres. Ainsi, ils s'ouvrent à la culture environnante et se créent leur propre mode d'expression.

La vie coopérative

Considérer un enfant comme un être à part entière, c'est, entre autres choses, accepter son désaccord, son rejet et comprendre qu'ils peuvent parfois se traduire de manière violente.

Les conflits ne sont pas passés sous silence, bien au contraire. Ils sont l'essence même d'une vie relationnelle. Les enfants apprennent, dès la maternelle, à utiliser la parole comme moyen de résolution des conflits. Reconnaître l'existence et l'importance de l'autre comme différent.

Le Conseil de classe, lui aussi, permet à chacun d'exprimer son point de vue, au groupe de trouver des solutions et de discuter des moyens à mettre en oeuvre afin d'éviter ces conflits à l'avenir. C'est en écoutant les points de vues des autres et en exprimant le sien que l'enfant se construit petit à petit comme un être libre, engagé, concerné par la cellule sociale dans laquelle il évolue.

Le fait de poser les problèmes, d'en parler est libérateur et aide l'enfant à prendre conscience de sa part de responsabilité et, dès lors, à l'assumer. En outre, favoriser l'expression des problèmes réconcilie liberté individuelle et vie de groupe : chacun prend conscience de la nécessité de règles de vie. Une partie de celles-ci sont élaborées et contrôlées par le groupe. Chacun sait que toute règle doit être respectée mais aussi qu'elle peut être remise en question au Conseil de classe ou d'école.

Ainsi, l'école favorise l'acceptation de l'existence des conflits, leur prise de conscience et leur résolution pacifique. Cette approche positive des conflits et des règles fait partie de la vie coopérative par laquelle les enfants réalisent aussi des projets communs, étudient ensemble, s'entraident et s'évaluent, apprenant de la sorte à grandir en interaction, à développer leur capacité d'échange et de construction d'une société plus coopérante. Cette vie coopérative constitue pour nous l'apprentissage autant que l'exercice de la démocratie et de la liberté.

Méthodes naturelles d'apprentissage

Les programmes de la Felsi, inspirés des pédagogies dites actives, sont suffisamment larges pour nous permettre de faire des choix en fonction de nos options. Nous déterminons donc les contenus et les méthodes en accord à la fois avec les programmes, les socles de compétences et avec nos options fondamentales.

Un des aspects fondamentaux de la Pédagogie Freinet est la méthode naturelle d'apprentissage.

Qu'entendons-nous par là ?

Nous partons un maximum des apports des enfants, de leurs intérêts, de leurs productions, de leurs besoins et de ceux du groupe. Le point de départ est la curiosité naturelle de l'enfant : son envie de savoir le motive à chercher, le groupe et les animateurs l'y encouragent.

Nous reconnaissons à l'enfant le droit de faire des expériences, d'émettre des hypothèses, de les vérifier, de commettre des erreurs, de se salir, de questionner le passé, de s'interroger sur son entourage, sur les rouages socio-économiques, etc.

Apprendre vraiment quelque chose, c'est se l'approprier, le faire sien. De ce point de vue, tous les apprentissages se font par tâtonnement expérimental : c'est en écrivant que l'enfant apprend à écrire, c'est en s'exprimant qu'il apprend à maîtriser la langue. La démarche d'analyse, de comparaison, de synthèse, induite et soutenue par l'animateur est autrement plus formatrice et riche que le savoir apporté de manière unilatérale du "maitre" à l'élève. Cette démarche nous semble être le meilleur moyen de former des êtres capables d'utiliser le savoir et d'inventer au lieu de reproduire.

Quant à l'aspect affectif, il interfère sans cesse avec les autres domaines. De ce point de vue, l'animateur a le souci de maintenir une relation enseignant-enseigné où il n'est ni le détenteur du pouvoir, ni de tout le savoir, ni de la vérité, mais dans laquelle il se situe comme un être humain avec ses humeurs, sa personnalité propre, comme un être susceptible de se tromper, c'est-à-dire dans une relation authentique avec l'enfant. L'animateur est un accompagnateur structurant et, dans ce cadre, il apprend de et avec l'enfant. Il est aussi l'intermédiaire entre les contraintes sociales et celles que les enfants mettent en place dans le groupe. Il invite les enfants à clarifier les règles si elles ne sont plus respectées ou posent problème, à les modifier, à en supprimer, à en fixer de nouvelles si nécessaire. Bien que l'enseignant soit aussi un membre du groupe qui agit en interaction avec celui-ci, il a néanmoins son rôle propre : il est le garant des règles afin que tout se passe pour le mieux.

Évaluation

A l'Autre Ecole, il n'y a ni points, ni comparaison entre enfants ou classement. Mais l'évaluation est nécessaire, elle est l'occasion de faire le point pour l'enfant comme pour l'adulte. Elle va tenir compte de l'enfant dans sa globalité et de son évolution. A l'Autre Ecole, elle revêt trois aspects importants :

- L'autoévaluation de l'enfant : L'enfant est amené progressivement à évaluer son travail, son attitude avec les autres, sa manière de respecter les règles, ses savoirs faire ainsi que ses acquis. L'enfant peut ainsi construire la vision qu'il a de lui-même et la confronter à celle de l'adulte.

- L'évaluation de l'enfant par le groupe se fait plutôt au travers de la vie quotidienne, des conseils de classe et des présentations de travaux réalisées par lui.

Ils donneront leur avis quand un enfant présente un texte, une conférence, ... au groupe. Ils pourront aussi relever un comportement qui dérange, rappeler à l'un d'entre eux une règle à respecter ou au contraire féliciter un enfant.

- Il y a aussi, bien sûr, l'évaluation des animateurs.

Celle-ci est constante et formative mais il y a aussi 3 moments institutionnalisés dans l'année scolaire. Un entretien individuel est programmé avec chaque famille et deux bilans écrits sont réalisés portant eux aussi sur l'enfant dans sa globalité.

Les moments de bilans sont des moments importants pour l'enfant, le regard soutenant et confiant des adultes l'aidera à construire une image positive de lui-même comme quand il apprend à marcher ou à rouler à vélo.

En s'évaluant lui-même, en confrontant cette évaluation avec celles de l'animateur et du groupe, en évaluant avec les autres l'action de son groupe, l'enfant ne se conforme plus au seul désir de l'adulte, mais construit peu à peu ses propres systèmes de référence. L'évaluation de l'adulte veille à communiquer une image complète de l'enfant. Sa relation au travail et aux autres sera évoquée. L'enfant sera comparé à lui-même. Il pourra ainsi que ses parents, prendre la dimension de son évolution .

Prise de conscience et de responsabilité

Nous le voyons, ces choix et pratiques pédagogiques amènent l'enfant à une prise de conscience des réalités tant personnelles que collectives et à jouer un rôle actif dans la vie du groupe en y assumant sa part de responsabilité.

Chapitre III L'organisation

L'Autre École fonctionne selon les principes de cogestion et de participation dans le respect des valeurs fondamentales. Celles-ci servent de référence ultime pour arbitrer les divergences, décider, élire. **L'adhésion à ces valeurs est une condition d'admission à l'a.s.b.l. Animation-Éducation** qui est le pouvoir organisateur de l'Autre École et dont sont membres les animateurs et les parents.

Inscription-adhésion

L'inscription d'un enfant a valeur de contrat d'adhésion aux options fondamentales de l'Autre École et de participation active telles qu'elles sont définies dans la présente brochure.

Une autre conséquence de l'adhésion aux options fondamentales est la permanence, l'engagement dans la durée aussi bien de la part de l'équipe des animateurs que de la part des parents. Notre travail de formation commence déjà avec les enfants de deux ans et demi. Un résultat tangible ne commence à se faire sentir qu'au bout de quelque temps, plusieurs années parfois.

Un enfant de l'Autre École, comme tout enfant, a besoin d'un minimum de temps pour acquérir les connaissances relatives à son âge et pour développer en lui les qualités souhaitées.

Les parents doivent bien se rendre compte qu'en même temps que des connaissances, l'enfant doit acquérir une série d'attitudes et que celles-ci sont aussi fondamentales pour l'avenir que les connaissances. Un projet comme celui de l'Autre École n'est réalisable dans une société comme la nôtre que grâce à un investissement important de la part de chacun, non seulement un soutien, mais aussi une participation active. En effet, la dualité du concept de citoyenneté implique son accès non seulement par l'exercice de nos droits, mais également de nos devoirs. A l'Autre École, les parents et les animateurs sont amenés à comprendre, par la pratique du partage de la gestion, que le pouvoir leur appartient et qu'ils ont à l'exercer.

Pour éviter la tentation du "pouvoir aux spécialistes", il faut considérer que le temps qui semble parfois perdu à faire circuler l'information vers les parents et à les faire s'exprimer est largement regagné en efficacité profonde. La grande vertu d'une démocratie est la prise de conscience collective des problèmes et des projets ainsi que leur prise en charge. Il est donc essentiel et conforme à notre souci de solidarité et de coopération que chacun des parents soit présent au minimum aux Assemblées générales et réunions de classe.

Structures et fonctionnement

Nous voulons que les structures et leur fonctionnement soient au service de la vie et de notre volonté de solidarité et de coopération. Pour répondre aux exigences juridiques, les fondateurs de l'Autre École ont créé une association sans but lucratif qui est le Pouvoir organisateur de l'école. Pour que l'école soit reconnue officiellement et que les charges financières soient raisonnables, ils l'ont fait reconnaître comme école subventionnée. Enfin, pour assurer son pluralisme, ils se sont situés comme école non confessionnelle et laïque.

L'inscription d'un enfant à l'école s'accompagne de l'affiliation des parents (père, mère, tuteur) comme membres de l'a.s.b.l. La participation au fonctionnement de l'école comme animateur permanent s'accompagne également de l'affiliation comme membre de l'a.s.b.l. Toute autre personne travaillant régulièrement à l'école peut s'affilier à l'a.s.b.l.

La cotisation des membres s'élève à cinq € par personne, par année scolaire et donne droit à une et une seule voix en Assemblée générale. L'a.s.b.l. est gérée par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Il y a en outre le Conseil de classe, le Conseil d'école, le Conseil des animateurs, la direction et les commissions.

L'Assemblée Générale

Deux Assemblées générales sont organisées chaque année. Au cours de ces assemblées sont traités les grands problèmes, sont définies les grandes orientations de l'école, les grandes lignes de son développement et de sa gestion.

Elle est le pouvoir souverain de l'association. Elle a le pouvoir de modifier les statuts, de nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver les budgets et les comptes annuels, d'élaborer des règlements d'ordre intérieur, d'exclure des membres, de dissoudre anticipativement l'association - ces deux derniers types de décision requièrent une majorité des deux tiers des voix exprimées - et en général de prendre toutes les décisions qui dépassent les limites des pouvoirs légalement et statutairement dévolus au Conseil d'administration. L'Assemblée générale crée en son sein des groupes de travail ou des commissions, organes de consultation ou de décision.

L'assemblée statutaire annuelle a lieu dans le courant du mois de juin pour décharger les administrateurs sortants et élire les nouveaux membres du Conseil d'administration. Elle se réunit également dans le courant du mois de janvier pour la présentation du budget. En outre, l'Assemblée générale peut être convoquée par le Conseil d'administration pour examiner les questions d'intérêt social, général ou particulier relatives au projet défini dans les options fondamentales. L'Assemblée générale doit se réunir extraordinairement lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Tous les membres doivent être convoqués aux Assemblées générales. L'ordre du jour doit être joint à la convocation. Les convocations à l'Assemblée générale sont faites par le Conseil d'administration par lettre ou par l'intermédiaire du billet hebdomadaire, huit jours au moins avant la réunion.

Toute proposition signée par un nombre de membres égal au vingtième de la liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Les propositions d'amendement sur des points figurant à l'ordre du jour doivent être communiquées si possible préalablement.

Chaque membre effectif a une voix. Chaque participant à la réunion peut avoir au maximum une procuration et exprimer donc jusqu'à deux voix. Les décisions se prennent à la majorité simple des voix exprimées (pour, contre et abstention) sauf pour les matières citées dans la loi de 1921 sur les a.s.b.l. Si la proposition n'est pas acceptée à la majorité simple, elle est rejetée et peut être retravaillée et représentée à une Assemblée générale ultérieure. Les conditions de modification des statuts de l'a.s.b.l. sont réglées par l'article 8 de la loi du 27 juin 1921. Les décisions de l'Assemblée générale sont publiées dans le billet hebdomadaire, que l'enfant reçoit une fois par semaine et qui assurent la liaison entre les parents et l'école, et sont disponibles au siège de l'association sur simple demande.

Le Conseil d'Administration

L'association est gérée par un Conseil d'administration de neuf personnes au plus et de six personnes au moins. Parmi elles, trois mandats sont attribués à des membres du Conseil des animateurs. C'est le cas depuis la création de l'école et cela semble être une des conditions de son bon fonctionnement car cela assure une circulation de l'information tout en laissant aux parents une large majorité dans cet organe décisionnel. Ces personnes sont toutes membres de l'association, élues par l'Assemblée générale pour une durée d'un an et sont rééligibles. Le Conseil d'administration répartit parmi ses membres les fonctions de présidence, de secrétariat, de trésorerie et toute autre fonction qu'il juge utile. Le Conseil d'administration se réunit chaque mois sur convocation du président. Le Conseil d'administration doit également être convoqué chaque fois qu'un administrateur ou que cinq membres de l'association en font la demande. Chaque membre de l'association peut soumettre au Conseil d'administration une question qui devra être mise à l'ordre du jour de la réunion suivante. Les réunions du Conseil d'administration sont annoncées dans les fardes de correspondance et sont ouvertes à tous sauf circonstances exceptionnelles, si la majorité des administrateurs demande le huis clos et s'en justifie devant l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration possède les pouvoirs les plus étendus pour exercer tous les actes d'administration qui intéressent l'association. Il représente le Pouvoir organisateur de l'Autre École et s'occupe des problèmes de gestion courante. Il assure la représentation de l'Autre École à l'extérieur. Cependant, il ne peut valablement décider que si la moitié des membres au moins est présente ou représentée. Les décisions se prennent à la majorité simple des voix exprimées. Un rapport de chaque réunion du Conseil d'administration est publié dans les fardes de correspondance. Un exemplaire de chaque rapport est conservé au siège de l'association.

Le Conseil de classe

Dans chaque classe, il existe un Conseil de classe qui rassemble les enfants du groupe, leur animateur et éventuellement des invités (stagiaires, autres animateurs permanents ou animateurs occasionnels). Chez les moins de six ans, ce Conseil de classe se réunit fréquemment, sans qu'une fréquence fixe soit déterminée. Chez les plus de six ans, le Conseil de classe se réunit :

-toutes les semaines, pour rappeler les décisions du Conseil de groupe précédent, élaborer les projets de la semaine, pour faire le bilan de la semaine et traiter plus en profondeur différents points.

-de manière occasionnelle sur demande d'un de ses membres ou lorsque la situation l'exige : conflit ouvert, difficultés importantes dans la vie du groupe, etc.

Le Conseil de classe traite :

- des projets du groupe et des sous-groupes ; ces projets y sont définis, élaborés, parfois codifiés. Parmi ces projets figurent notamment le journal, les sorties, les visites, les grands thèmes d'activité, les travaux d'équipe. Les responsabilités y sont réparties et contrôlées ;
- de l'organisation des services communs ;
- des rapports que présentent les enfants qui ont pris des responsabilités devant le groupe, par exemple, le trésorier qui gère la caisse de la classe ;
- des problèmes relationnels, soit de classe à classe, soit entre individus ;
- de l'élection des délégués du Conseil de classe au Conseil d'école.

Toutefois, il arrive que les problèmes relationnels soient plutôt traités au cours d'une séance spécifique afin que - surtout à la naissance d'un groupe - ces problèmes n'envahissent pas le Conseil de classe au détriment du temps destiné à l'organisation des activités. Le rôle de l'animateur lors des réunions du Conseil de classe est de faciliter l'autogestion du groupe. Il peut déléguer une part de son autorité à un des enfants. Celui-ci prépare, organise, gère le Conseil de groupe avec l'aide de l'animateur.

L'animateur fait aussi sentir aux enfants les limites institutionnelles de leur Conseil de classe et les renvoie, lorsque l'ordre du jour ou le niveau des problèmes l'exige, au Conseil d'école, au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'école

Le Conseil d'école est constitué de deux délégués de chaque Conseil de classe et présidé par un animateur. Il a lieu une fois par semaine. Il peut en outre être convoqué par les animateurs ou par les délégués d'un Conseil de classe.

Le Conseil d'école traite des problèmes qui dépassent la compétence des Conseils de classe :

- l'organisation des fêtes d'école,
- les rapports entre les classes,
- les services d'école,
- l'organisation des temps de midi et de la garderie,
- l'utilisation des espaces communs,
- l'organisation d'activités sur le plan de l'école, etc.

Les points sont mis à l'ordre du jour par les conseils de classe et affichés sur un panneau au forum. Ils seront discutés en conseil d'école et éventuellement renvoyés aux conseils de classe si l'avis de l'ensemble des enfants semble nécessaire à une prise de décision. Les délégués de chaque groupe sont chargés d'être à l'écoute de leur groupe et de transmettre au Conseil d'école les souhaits et les besoins des membres de leur groupe.

Les décisions du Conseil d'école sont soumises à l'approbation du Conseil des animateurs.

Les délégués de classe font un rapport oral de la réunion du Conseil d'école à leur groupe. Un compte rendu est rédigé par l'adulte et communiqué à chaque classe.

Le Conseil des animateurs

La direction et les animateurs sont les membres du Conseil des animateurs. Celui-ci peut inviter toute personne à participer à ses réunions.

Le Conseil des animateurs a les tâches suivantes :

- élaborer les règles de fonctionnement à l'école : horaires, ordre, répartition du budget pédagogique et didactique, transmission des informations, etc. ;

- organiser et coordonner les activités pédagogiques : répartition des enfants dans les groupes, ateliers, surveillance, fêtes scolaires, stages, natation, etc. ;

- vérifier collégalement les grandes lignes de la pédagogie pratiquée dans l'école et confronter les pratiques de chaque animateur au projet pédagogique ;

- poursuivre l'élaboration des outils pédagogiques ;

-organiser la formation et le perfectionnement des animateurs permanents ;

-choisir et révoquer les animateurs occasionnels ;

-donner son avis au Conseil d'administration sur les engagements et les révocations des travailleurs permanents de l'a.s.b.l. et de l'école ;

Tout animateur, permanent ou occasionnel, peut mettre une question à l'ordre du jour du Conseil des animateurs. Un président de séance, qui peut être distinct de la direction, est chargé du bon fonctionnement de la réunion du Conseil des animateurs, du respect de l'ordre du jour et de la transmission au Conseil d'administration :

-des réponses données par le Conseil des animateurs aux questions posées par les parents ou par le Conseil d'administration ;

-des questions du Conseil des animateurs sur les implications pédagogiques de la gestion.

Les décisions sont prises, dans la mesure du possible, à l'unanimité. Si l'unanimité ne peut être réalisée, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres. En cas de conflit, tout animateur peut demander un arbitrage au Conseil d'administration, éventuellement par la convocation d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration.

La direction

La direction est chargée des tâches suivantes :

-mettre en oeuvre ou contrôler la mise en oeuvre des décisions concernant l'organisation de l'école et prises par le Conseil d'administration, le Conseil des animateurs ou le Conseil d'école ;

-exécuter concrètement, au jour le jour, avec l'aide du secrétariat les tâches de fonctionnement administratif et pédagogique ;

-prendre, après consultation rapide des animateurs intéressés, les décisions urgentes ;

La direction est choisie parmi les candidats conjointement par le Conseil d'administration et le Conseil des animateurs. Il ne peut être mis fin au mandat de la direction que par démission du titulaire ou par révocation par le Conseil d'administration pour faute grave.

La direction est responsable de la bonne exécution de sa mission devant le Conseil des animateurs pour les questions administratives et, en cas de conflit au sein des animateurs, devant le Conseil d'administration qui a rôle d'arbitrage.

Les commissions

Le bon fonctionnement de l'école repose, en dehors des obligations minimales, sur la participation la plus large à la vie et aux problèmes qui se présentent. Chaque parent peut déterminer l'étendue de sa participation supplémentaire en fonction de ses disponibilités de temps, ses autres choix, son goût de l'action dans le domaine précis, etc.

Même peu participant, aucun ne doit oublier son droit à la parole, à la critique. S'il y a un problème à discuter qui dépasse la compétence des seuls animateurs, chacun peut venir au Conseil d'administration. A l'Autre École, le pouvoir appartient aux membres effectifs pour autant que ceux-ci se servent des possibilités offertes.

Chaque année un certain nombre de groupes se constituent : leur action et leur enthousiasme sont vitaux pour la bonne marche de l'école.

La Commission fêtes

Cette commission organise des activités festives pour les parents et amis, pour les enfants ou pour les deux : promenade-vélo, goûter de Noël,... ou accompagne l'organisation d'événements de la vie de l'école: journée travaux, spectacle des enfants,... Ces fêtes sont des moments de délasserement favorisant la rencontre des familles entre-elles.

La Commission finances

Elle aide le trésorier pour toutes les questions qui concernent la gestion financière et les budgets de l'école.

La Commission travaux

La Commission travaux s'est chargée de veiller au bon état du bâtiment et aux réparations à y effectuer par l'appel ponctuel aux compétences de parents, par l'organisation de journées travaux où ceux-ci sont effectués collectivement ou par l'appel aux corps de métiers adéquats.

Ces différentes commissions informent également les parents de leurs activités via les fardes de correspondance. Elles sont ouvertes et, parfois, elles oeuvrent de concert. D'autres commissions sont toujours susceptibles de voir le jour en fonction des circonstances ou au contraire de disparaître si leur existence ne se justifie plus.